



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Version 2 du 4 mai 2022

ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Département de la Charente

Scrutins des 12 et 19 juin 2022

ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES



12 et 19 juin

2022

**Pièces constitutives du dossier
de déclaration de candidature**

Ce dossier est communiqué sous réserve de l'évolution des textes en vigueur et de leur interprétation par les juridictions.

Sauf précision contraire, tous les articles cités sont ceux du code électoral.

Toutes les informations utiles aux candidats figurent sur le site internet de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr.

Suivi des modifications :

V. 1, 26 avril 2022 : document initial.

V. 2, 4 mai 2022 : ajout des informations relatives au rattachement à un parti politique.



Sommaire

Informations relatives à la déclaration de candidature.....	3
ANNEXE 1 : Formulaire de déclaration de candidature du candidat.....	9
ANNEXE 2 : Nomenclature des catégories socioprofessionnelles.....	12
ANNEXE 3 : Modèle d'acceptation écrite du remplaçant.....	13
ANNEXE 4 : Déclaration d'un mandataire financier (personne physique).....	15
ANNEXE 4 BIS : Accord du mandataire financier.....	17
ANNEXE 5 : Déclaration d'une association de financement électorale.....	19
ANNEXE 5 BIS : Accord du candidat pour la déclaration d'une association de financement électorale.....	21
ANNEXE 6 : Fiche pour la création de l'identité du tiers dans Chorus.....	23
ANNEXE 7 : Demande de subrogation.....	25



Informations relatives à la déclaration de candidature

L'élection des députés aura lieu les 12 et 19 juin 2022 selon le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription (L. 123 et L. 124).

Les candidats et leurs remplaçants doivent remplir les conditions d'éligibilité fixées par les articles L.O. 127 à L.O. 135 :

- avoir 18 ans révolus ;
- avoir la qualité d'électeur (ce qui implique d'être Français et de jouir de ses droits civils et politiques) ;
- ne pas être dans un cas d'incapacité électorale ou d'inéligibilité prévu par la loi.

Il n'est en revanche pas nécessaire de figurer sur la liste électorale d'une des communes de la circonscription législative au titre de laquelle le candidat souhaite se présenter.

Les conditions d'éligibilité s'apprécient à la date du premier tour de scrutin.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une déclaration de candidature constitue une formalité obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Elle doit être déposée à la préfecture en double exemplaire (il peut s'agir d'un original et d'une copie), personnellement par le candidat ou son suppléant (L. 157) :

- pour le premier tour de scrutin : à partir du quatrième lundi qui précède le jour de l'élection et au plus tard à 18h le quatrième vendredi précédant le scrutin – soit du lundi 16 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022, 18h (L 157, R 98) ;
- pour le second tour : à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes (R. 98) jusqu'au mardi 14 juin, 18h.

À la déclaration de candidature sont jointes des pièces de nature à prouver que les candidats remplissent bien les conditions d'éligibilité et qu'ils ont procédé à la désignation d'un mandataire financier.

Lors du dépôt de la déclaration de candidature, le candidat doit également indiquer son rattachement à un parti politique, en vue de l'attribution des aides publiques aux groupements politiques ainsi que de l'accès à la campagne audiovisuelle dans les conditions prévues par le code électoral (L. 167-1).

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour le premier tour

✓ Formulaire de déclaration de candidature (imprimé Cerfa n° 16110*02)

Pour être valable, la déclaration de candidature doit contenir les mentions suivantes :

- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession (art. L. 154) ;
- ces mêmes informations pour la personne appelée à remplacer le candidat élu en cas de vacance de siège (L. 155) ;
- désignation de la circonscription dans laquelle il est fait acte de candidature ;
- signature du candidat.

Aux termes de l'article R. 99 modifié par le décret n°2019-1494 du 27 décembre 2019 – art. 2, la déclaration de candidature doit désormais être **rédigée sur un imprimé** (et non sur papier libre comme c'était le cas lors du dernier renouvellement général des députés).

L'imprimé en question (16110*02) est fourni à l'appui du présent dossier (📎 **ANNEXE 1**).

Une nomenclature des catégories socio-professionnelles figure en 📎 **ANNEXE 2** du présent dossier afin de permettre au candidat et à son remplaçant de compléter les rubriques concernant leur profession. Pour les personnes travaillant dans le secteur public, il est nécessaire d'indiquer précisément la nature des fonctions exercées afin de faciliter le contrôle des inéligibilités.

✓ Acceptation du remplaçant

L'acceptation écrite du remplaçant fait l'objet d'un document distinct.

Aux termes de l'article R. 99, elle demeure **rédigée sur papier libre**.

Un modèle d'acceptation du remplaçant est présenté dans ce dossier (📎 **ANNEXE 3**).

Pour rappel, cette acceptation doit être revêtue de la signature du remplaçant suivie de la mention manuscrite « La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de (indication des nom et prénoms du candidat) à l'élection à l'Assemblée nationale (art. L. 155 du code électoral) ».

✓ Documents attestant de l'âge et de la qualité d'électeur

Pour chaque candidat et chaque remplaçant :

- **soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence, date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription ou générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature – Il n'est pas nécessaire que cette commune soit située dans le ressort de la circonscription législative où il est candidat ni dans le même département ;
- **soit** la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé sur une liste électorale (l'original doit toutefois être présenté lors du dépôt de la déclaration de candidature) ;
- **soit**, si le candidat ou son remplaçant ne sont inscrits sur aucune liste électorale, un certificat de nationalité ou la carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité **et** un bulletin numéro 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civiques et politiques.

✓ Déclaration d'un mandataire financier

Le candidat doit déclarer un mandataire financier chargé de recueillir les fonds destinés au financement de la campagne et de régler les dépenses engagées en vue de l'élection. Ce mandataire peut être une association de financement électorale ou une personne physique (art. L. 52-4).

Ainsi, le candidat doit produire les pièces de nature à prouver qu'il a procédé à la déclaration d'un mandataire financier, ou celles nécessaires pour y procéder. Cette déclaration de mandataire financier est faite par le candidat auprès du représentant de l'État de la circonscription électorale dans laquelle il se présente (art. L 52-6).

Lors du dépôt de la déclaration de candidature :

- **le candidat qui a déjà déclaré** un mandataire financier devra fournir soit le récépissé établi par les services préfectoraux lors de la déclaration du mandataire personne physique, soit le récépissé prévu à l'article 5 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 si le candidat a choisi comme mandataire une association de financement électorale conformément à l'article L. 52-5 ;
- **dans le cas où le candidat n'aurait pas encore procédé à la déclaration** d'un mandataire financier, il devra se munir des pièces nécessaires à celle-ci. Il s'agit, d'une part, du document par lequel le candidat procède à la désignation de la personne qu'il charge des fonctions de mandataire financier et, d'autre part, de l'accord de cette dernière pour exercer ces fonctions (📎 **ANNEXE 4** et **ANNEXE 4 BIS**).

Pour l'application de l'article L. 52-5, l'association de financement électorale est déclarée selon les modalités prévues par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, conformément aux dispositions des articles 1^{er} à 6 du décret du 16 août 1901 pris pour son exécution. (☞ **ANNEXE 5** et **ANNEXE 5 BIS**).

✓ Rattachement à un parti ou groupement politique

Les partis et groupements politiques bénéficient d'un financement public proportionnel aux suffrages obtenus par les candidats qu'ils présentent.

Par ailleurs, ces partis peuvent aussi accéder à la campagne audiovisuelle dans les conditions prévues par l'article L. 167-1.

Dans chacun de ces buts, le candidat **doit indiquer, lors du dépôt de sa déclaration de candidature pour le premier tour**, le parti ou groupement auquel il se rattache, par l'intermédiaire de formulaires prévus à cet effet.

Ce parti ou groupement peut être choisi sur la liste établie par arrêté du ministre de l'intérieur publié au Journal officiel de la République française au plus tard le vendredi 13 mai 2022.

Il peut également s'agir d'un parti ou groupement politique ne figurant pas sur cette liste.

Enfin, le candidat dispose de la possibilité de déclarer ne se rattacher à aucun parti ou groupement politique.

Les formulaires de rattachement du candidat seront mis en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur (www.elections.interieur.gouv.fr, rubrique « Les scrutins », « Élections législatives », « Je suis candidat ») dès la publication de la liste des partis et groupements politiques publiée au Journal officiel, conformément à l'article 9 de la loi du 11 mars 1988.

✓ Documents nécessaires au remboursement des frais de campagne

Afin de faciliter la mise en paiement des éventuels remboursements de frais de propagande et de dépenses de campagne, il est demandé au candidat de fournir aux services de la préfecture, dès l'enregistrement de sa candidature, un relevé d'identité bancaire et la fiche pour la création de l'identité du tiers dans Chorus figurant en ☞ **ANNEXE 6** du présent dossier.

Concernant les frais de propagande officielle (impression des bulletins de vote, des circulaires et des affiches ainsi que des frais d'apposition sur les panneaux électoraux, tels qu'énoncés à l'art. R. 39), le candidat peut demander à ce que le remboursement soit directement effectué auprès de son prestataire. Il doit alors compléter une demande de subrogation (☞ **ANNEXE 7**) et fournir le RIB du prestataire désigné.

Pour le second tour

En cas de second tour, une déclaration de candidature reste obligatoire (L. 162). Toutefois, il n'y a pas lieu de joindre à nouveau les pièces fournies à l'occasion du premier tour (à savoir l'acceptation du remplaçant, les pièces établissant l'âge, la nationalité française et la jouissance des droits civils et politiques, ainsi que celles relative à la désignation d'un mandataire (L. 62 et R. 99-III).

Le candidat peut utiliser les modèles d'imprimés fournis à l'appui du présent dossier. Pour les compléter, il est impératif d'écrire en lettres CAPITALES et de façon lisible, sans surcharge ni rature.

*La déclaration de candidature (Cerfa n° 16110*02) est également disponible en ligne :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071>

Il s'agit d'un formulaire guidé qui permet de faciliter les démarches des usagers grâce à sa présentation ergonomique et d'assurer la lisibilité des informations qui y sont indiquées.

*Il est complété en ligne. Néanmoins, il est nécessaire qu'il soit **signé de manière manuscrite** (seules les versions originales sont valides).*

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature doit être déposée à la préfecture **en double exemplaire** (il peut s'agir d'un original et d'une copie), **personnellement** par le candidat ou son suppléant

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Pour le premier tour

La déclaration est déposée :

- **du lundi 16 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022, de 8h30 à 18h ;**
- à la préfecture de la Charente, bureau des élections et de la réglementation générale – 7-9 rue de la préfecture, 16000 ANGOULÊME (l'accès au bureau des élections se fait par la porte dotée d'un interphone, située à l'angle de la rue de l' Arsenal et de la rue de la Préfecture).

En cas de second tour

La déclaration est déposée :

- **du lundi 13 juin 2022, à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes, au mardi 14 juin 2022, 18h ;**
- à la préfecture de la Charente, dans les mêmes conditions.

Sans présenter un caractère obligatoire, les candidats ou leurs mandataires sont invités à prendre un rendez-vous pour tout dépôt de candidature, afin de bénéficier d'un accueil dans les meilleures conditions, d'éviter un temps d'attente, le tout dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre le délai de clôture des candidatures pour déposer une déclaration.

Les rendez-vous peuvent être obtenus en contactant le bureau des élections de la préfecture de la Charente, par téléphone au **05.45.97.61.69**, au **05.45.97.62.27**, au **05.45.97.62.15** ou au **05.45.97.62.46**.

CONTACTS

- Pour toutes questions relatives au dépôt des déclarations de candidature, aux listes électorales, à la campagne électorale, à la propagande officielle, à l'organisation du scrutin, au remboursement des dépenses de propagande et des frais de campagne :

Préfecture de la Charente
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex

Tél. : 05.45.97.61.69, 05.45.97.62.27, 05.45.97.62.15 ou 05.45.97.62.46.

Courriel : pref-elections-remarques-resultats@charente.gouv.fr

Site internet : www.charente.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques, Citoyenneté – élections ».

- Pour toute question relative aux comptes de campagne :

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
36 rue du Louvre
75012 PARIS Cedex 01

Tél. : 01.44.09.45.09

Courriel : service-juridique@cncfp.fr

Site internet : www.cnccfp.fr

Cette commission a notamment élaboré un guide du candidat et du mandataire, disponible sur son site internet, pour établir le compte de campagne.

- Pour toute question relative à la déclaration de situation patrimoniale :

Haute autorité pour la transparence de la vie publique

98-102 rue de Richelieu

CS 80202

75082 PARIS Cedex 02

Tél. : 01.86.21.94.97 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

Courriel : adel@hatvp.fr

Site internet : www.hatvp.fr

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative ci-après)

Élection dans le département ou la collectivité de :

Circonscription n° :

1^{er} tour 2^e tour

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) :

Département / Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

2. SITUATION DU CANDIDAT

Profession⁽¹⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽²⁾ : | | |

Étiquette politique déclarée (facultatif) :

Êtes-vous actuellement député? oui non

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale

Code postal : | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

4. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), M./M^{me},

1) déclare être candidat aux élections législatives organisées le dans la circonscription n° du département ou de la collectivité mentionné ci-dessus.

2) reconnais avoir été informé(e) :

- qu'en application du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » ;
- que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret précité (adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
- que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

(1) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(2) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant dans la notice du CERFA ou en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur. Pour plus de précisions vous pouvez également consulter le site Internet de l'Insee.

Je choisis comme **remplaçant** pour les cas prévus à l'article L.O. 176 du code électoral :

1. IDENTITÉ DU REMPLAÇANT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / à (commune) :

Département / Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

2. SITUATION DU REMPLAÇANT

Profession⁽³⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽⁴⁾ :

Étiquette politique déclarée (*facultatif*) :

Est-il actuellement député? oui non

3. COORDONNÉES du REMPLAÇANT

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
.....
Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale

Code postal : Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (*recommandé*) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (*recommandé*) :

Fait à, le

Signature du candidat (manuscrite et originale) :

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant dans la notice du CERFA ou en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur. Pour plus de précisions vous pouvez également consulter le site Internet de l'Insee.

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible. Le formulaire doit **comporter votre signature manuscrite originale. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.**
2. Le présent formulaire doit être déposé en double exemplaire. Le second exemplaire peut être photocopié.
3. L'indication, dans vos coordonnées, d'un **numéro de téléphone** et d'un **courriel** est fortement recommandée afin que la préfecture ou le haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre les documents suivants :

- I. Pour les premier et second tours : **une copie de votre justificatif d'identité et de celui de votre remplaçant.**
- II. Pour le premier tour uniquement :
 - une attestation de votre qualité d'électeur et de celle de votre remplaçant (pas nécessairement dans la circonscription dans laquelle vous êtes candidat), à savoir :
 - o **soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>;
 - o **soit** une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur une liste électorale. Lors du dépôt de la candidature, l'original doit être présenté ;
 - o **soit** votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques ;
 - la **déclaration d'acceptation de votre remplaçant**, rédigée sur papier libre, comportant notamment sa signature et la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de [nom et prénoms du candidat] à l'élection à l'Assemblée nationale* », **manuscrites et originales**;
 - la **preuve de la désignation d'un mandataire financier** :
 - o **soit**, si une personne physique est désignée comme mandataire financier, le récépissé de déclaration établi selon les modalités prévues à l'article R. 39-1-A du code électoral ou des pièces prévues aux 1° et 2° du même article ;
 - o **soit**, si une association de financement électoral a été désignée comme mandataire financier, le récépissé prévu à l'article 5 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 ou les pièces prévues à ce décret, ou, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les pièces prévues par le droit civil local pour obtenir l'inscription de l'association au registre des associations ou attester de cette inscription ;
- III. À l'occasion d'un renouvellement général uniquement :
 - votre formulaire de rattachement à un parti ou groupement politique en vue de la répartition de la première fraction de l'aide publique prévue par l'article 8 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie publique ;
 - votre formulaire de rattachement à un parti ou groupement politique en vue d'accéder aux émissions du service public de la communication audiovisuelle, conformément à l'article L. 167-1 du code électoral.

NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)



Acceptation écrite du remplaçant

Je soussigné(e), Madame – Monsieur ¹

NOM de naissance :

NOM figurant sur le bulletin de vote :

Prénom de naissance :

Prénom d'usage :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre-mer ou pays de naissance :

Domicile :

.....

.....

Profession ² :

accepte de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège,

Madame – Monsieur ¹

NOM et Prénoms ³ :

qui a déclaré vouloir déposer sa candidature aux élections législatives de juin 2022 dans la circonscription de ⁴

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous l'appellation « Application élection » et « répertoire national des élus », par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) dans les conditions suivantes :
 - pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;
 - pour la nuance politique, l'article 9 du décret du 9 décembre 2014 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

1 Rayer la mention inutile.

2 La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe 2. Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.

3 Indiquer son nom d'usage et son prénom usuel.

4 Indiquer le nom du département ou celui de la collectivité d'outre-mer où le candidat se présente.

Fait à

le

Le remplaçant appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : **« La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de [nom et prénoms du candidat], à l'élection de l'Assemblée nationale ».**

Signature du remplaçant



Déclaration d'un mandataire financier (personne physique)

(À remettre à la préfecture ou au haut-commissariat de la circonscription électorale dans laquelle il se présente, contre un récépissé daté ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ; copie à joindre au compte de campagne.)

Je soussigné(e) :

Monsieur, Madame ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Candidat(e) aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022,

désigne, comme mandataire financier pour cette campagne

Monsieur, Madame ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

conformément aux dispositions du code électoral.

Ce mandataire agira en mon nom et pour mon compte, en réglant les seules dépenses imputables à notre compte de campagne, et encaissera les recettes recueillies à cet effet.

Pour lui permettre de régler les dépenses avant le dépôt du compte de campagne, nous nous engageons à lui verser sur un compte bancaire unique, ouvert spécifiquement à cet effet, les contributions personnelles nécessaires.

Vous trouverez ci-joint l'accord écrit de la personne désignée.

Fait à,

le

Signature du candidat

¹ Rayer la mention inutile.



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 12 ET 19 JUIN 2022

Accord du mandataire financier (personne physique)

(À joindre à la lettre adressée au préfet par le candidat ; copie à joindre au compte de campagne.)

Je soussigné :

Monsieur, Madame ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

accepte d'être le mandataire financier de Madame, Monsieur ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Candidat(e) aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Cette fonction sera remplie en respectant les dispositions du code électoral et en particulier l'article L. 52-6.

Je m'engage à ouvrir un compte bancaire spécifique et à remettre au candidat mes comptes accompagnés des pièces justificatives des dépenses et des recettes (liste nominative des dons des personnes physiques, contributions versées par les partis politiques, contributions personnelles du candidat, relevés du compte, copie des chèques remis à l'encaissement supérieurs à 150 euros).

À ces comptes seront également jointes les liasses de reçus-dons, même non utilisées, que la préfecture m'aura délivrées en ma qualité de mandataire financier.

Ces comptes seront annexés au compte de campagne du candidat.

Je m'engage à clôturer le compte bancaire ouvert dès cessation de mes fonctions et au plus tard trois mois après le dépôt du compte de campagne du candidat.

Fait à,

le

Signature du mandataire

¹ Rayer la mention inutile.



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 12 ET 19 JUIN 2021

Déclaration d'une association de financement électorale

(À remettre à la préfecture où se trouve le siège de l'association de financement, contre un récépissé daté ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception)

Je soussigné :

Monsieur, Madame ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Télécopie :

Président de l'association ci-dessous désignée, ai l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} du décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'Association de financement électorale de :

Madame, Monsieur ¹ (nom, prénom)

Candidat(e) aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Cette association a pour objet de recueillir les recettes et d'effectuer le règlement des dépenses occasionnées pour ladite campagne électorale conformément à l'article L. 52-5 du Code électoral.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par mes soins, des statuts de l'association ainsi que la liste des membres du conseil d'administration.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Fait à,

le

Signature du président de l'association

¹ Rayer la mention inutile.



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 12 ET 19 JUIN 2022

**Accord du candidat
(pour la déclaration d'une association de financement électorale)**

(À joindre à la lettre adressée au préfet par le candidat ; copie à joindre au compte de campagne.)

Je soussigné(e) :

Madame, Monsieur ¹ :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Candidat(e) aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

déclare donner mon accord à la création de l'association de financement électorale dénommée :

Association de financement électorale de Madame, Monsieur ¹,

Candidat(e) aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Fait à,

le

Signature du candidat

¹ Rayer la mention inutile.



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 12 ET 19 JUIN 2022

Fiche pour la création de l'identité du tiers dans Chorus

Ce document doit être complété par le candidat et transmis à la préfecture pour permettre :

- le remboursement de ses frais de propagande officielle et/ou des frais d'apposition sur son compte bancaire s'il n'y a pas subrogation ;
- le versement du remboursement forfaitaire de ses dépenses de campagne.

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... à (commune) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex. : 1 42 10 01 015

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Signature du candidat



Demande de subrogation

(À souscrire obligatoirement pour chaque tour de scrutin et en double exemplaire)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Domicile personnel (adresse, code postal, ville) :

.....

.....

.....

Candidat(e) à l'occasion du ¹ tour de scrutin des élections législatives de juin 2022,

demande à ce que le remboursement des frais de propagande officielle (art. R. 39 du code électoral) exposés dans le cadre de ² :

l'impression de nos bulletins de vote,

l'impression de nos circulaires,

l'impression de nos affiches,

l'apposition de nos affiches,

soit directement effectué au profit de notre prestataire désigné ci-après ³ :

Coordonnées du prestataire :

Raison sociale :

.....

N° SIRET (14 chiffres) :

Adresse, code postal, ville :

.....

.....

Courriel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fait à,

le

Signature du candidat

1 Préciser le tour de scrutin.

2 Cocher les cases correspondant à la catégorie des documents faisant l'objet de la subrogation.

3 Joindre un RIB ou un RIP original du prestataire.

